

INFO

Parc Terre-des-jeunes

YANICK POISSON

Conseiller municipal

☎ 819-460-1813

✉ yanick.poisson@victoriaville.ca



Janvier 2021 • Vol. 1 Num. 5

CRISE DE LA COVID-19

N'hésitez pas à demander de l'aide

Je ne peux pas cacher que, comme beaucoup d'entre vous, j'aurais préféré que la crise de la COVID-19 se termine au début de l'été avec l'aplatissement de la fameuse courbe de notre cher Horacio, mais la pandémie s'éternise malheureusement. Les mesures de distanciation, combinées à des journées plus sombres et plus courtes, auront nécessairement un impact sur la santé mentale de plusieurs de nos voisins, parents et amis et peut-être même sur la vôtre.

Si vous vivez des moments difficiles et que vous avez les idées noires, n'hésitez pas à demander de l'aide. Contactez le Centre de prévention suicide au 1 866 APPELLE (277-3553), entrez en contact avec vos proches, vos voisins, je vous invite même à m'appeler au besoin. Parfois, juste le fait d'exprimer ce qui ne va pas aide beaucoup. Parallèlement, je vous demande également de faire preuve de vigilance et d'ouverture. Soyez solidaires et gentils avec votre entourage. Vous ne savez pas ce qu'ils sont en train de traverser.

Permettez-moi de prendre un moment pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021. J'espère que vous avez été en mesure de passer de belles fêtes malgré l'interdiction de rassemblement. Janvier est souvent le signe d'un nouveau départ, d'un retour à la routine. Pour plusieurs, ces moments peuvent être particulièrement difficiles et c'est pourquoi je vous demande de faire prendre soin de vous et de vos proches et de continuer de privilégier des comportements sécuritaires en ce qui a trait au virus.

Un gel des taxes

Les mesures sanitaires mises de l'avant ont eu un impact financier majeur sur plusieurs Victoriavilloises et Victoriavillois. En 2020, nous avons reporté le paiement des comptes de taxes de plusieurs mois afin de donner un petit peu d'oxygène en temps de crise. Pour 2021, on vous propose un gel du taux de taxation, ce qui représente une diminution, si l'on considère l'augmentation graduelle du coût de la vie.

Ce gel des taux tant résidentiel que commercial et industriel a été rendu possible grâce à un important travail de restriction de l'ensemble des services de la Ville. Ils sont parvenus à limiter la hausse des dépenses de fonctionnement sous les 3%, ce qui est un exploit en soi considérant les augmentations salariales constantes des employés, notamment. Une aide financière du Gouvernement du Québec, de tout près de 3 millions\$, a également facilité la réalisation de ce budget avantageux pour les contribuables.

Malgré le gel de taxes, nous continuerons d'investir dans le développement de nos infrastructures afin de soutenir le développement de notre communauté. Parmi les projets majeurs qui devraient s'amorcer en 2021, il y a le dragage du réservoir Beaudet (enfin). Ce n'est pas très glamour, mais il n'y a pas grand-chose de plus essentiel que l'eau potable.



Afin de vous encourager à continuer de magasiner au centre-ville même après les Fêtes, nous avons décidé de maintenir l'ensemble de nos stationnements gratuits pour encore quelques mois. En ces moments difficiles, plusieurs commerces qui composent notre centre-ville ont de la difficulté à joindre les deux bouts et nous sommes sensibles à leur réalité. Nous faisons tout en notre pouvoir pour les aider.

Nous savons que, même si le tarif est très bas, le simple fait d'avoir à se rendre à l'horodateur constitue un élément dissuasif pour plusieurs. Nous avons d'ailleurs remarqué que la gratuité en vigueur depuis le mois de mars avait eu un effet bénéfique sur les commerces du centre-ville.

Permettez-moi de vous rappeler que, même si les stationnements sont gratuits, il est nécessaire de respecter les indications des cases comportant une limite de temps (30 minutes par exemple). Même s'il y a gratuité, vous ne pouvez y demeurer plus que le délai prescrit. C'est une façon de s'assurer que ces cases servent bien à la clientèle des magasins et non aux employés.



Interdiction de stationner sur la rue Marcoux

Tel qu'anticipé, la construction d'un immeuble de 16 logements au 4 à 6 rue Marcoux a causé certains désagréments dans le voisinage. Puisque le complexe possède un nombre de cases de stationnement limité, plusieurs résidents et visiteurs ont choisi de mettre leurs véhicules dans la rue, ce qui a eu pour effet de rendre la circulation plus difficile entre les rues Boivin et Gamache.

Afin de pallier cette situation, nous avons décidé d'interdire le stationnement du côté impair de la rue Marcoux (opposé au bloc à appartements), entre Gamache et Boivin, ceci assurera une meilleure fluidité de la circulation.

Rappelons que la construction de l'immeuble avait été rendue possible à cause d'un ancien regroupement de zonage entre le terrain de la rue Marcoux et le terrain voisin, donnant directement sur Gamache. Dans une volonté de densifier ses constructions, la Ville avait décidé d'augmenter le nombre d'étages permis sur Gamache, en 2019.

La rue de l'Académie maintenant complétée

J'aimerais remercier tous les résidents du secteur de la rue de l'Académie pour leur patience. Après avoir refait le pont l'an dernier, on a procédé à la réfection de la rue entre le pont et la rue Sainte-Victoire cet été, ce qui a causé son lot de désagréments. Du côté des bonnes nouvelles, on a une belle rue neuve pas mal plus intéressante tant pour les automobilistes que pour les cyclistes et les piétons. Normalement, on ne devrait pas avoir à faire d'autres travaux majeurs sur ces tronçons pendant plusieurs années. On vous laisse tranquille.

Voici quelques détails techniques qui pourraient vous intéresser. La chaussée est passée de 16m à 10m, ce qui devrait avoir pour effet naturel de ralentir la circulation, en plus de venir réduire les coûts liés à l'entretien. Les trottoirs sont passés de 1,2m à 1,8m, ce qui fait une grande différence lorsqu'on veut marcher côte à côte ou pour les personnes en fauteuil roulant. On retrouve maintenant des bandes cyclables de 1,5m afin de protéger les cyclistes.

On a aussi profité des travaux pour planter quelques arbres supplémentaires et allonger les terrains des propriétés, ajoutant ainsi du gazon à la place de l'asphalte. Nous avons également séparé la conduite combinée existante en une conduite pluviale et une conduite sanitaire. Ceci fait en sorte que les eaux de pluie ne se retrouvent plus à l'usine de traitement des eaux usées.



D'AUTRES RUES EN VUE



Cet été, nous avons procédé au pavage de plusieurs rues de notre quartier. En plus de l'Académie, c'est notamment le cas pour Gamache (entre Jutras et Drouin, du Parc (entre Marcoux et Bussières), Bérubé, Boivin (entre Pelchat et Chagnon), Héon, St-Louis et Poitras (entre Drouin et Antoinette). Au total, ce sont près de 7 millions\$ qui ont été investis en travaux de voirie à travers la municipalité, dont plus de 1 million\$ juste pour la rue de l'Académie.

Considérant que le Parc Terre-des-Jeunes fait partie des plus anciens quartiers de la ville et que plusieurs rues n'ont pas été refaites depuis plusieurs décennies, il faut s'attendre à ce que bon nombre d'investissements aient lieu ici au cours des prochaines années. Sans faire de promesse ou donner d'horizon de temps, tout près d'une quinzaine de rues du quartier devraient être repavées au cours des cinq prochaines années.

Certaines rues, comme les rues des Legendre et Gaudet pourraient faire l'objet d'une reconstruction complète (aqueduc et égout), ce qui fait grimper la facture et retarde l'exécution des projets. D'autres, comme Serré, feront l'objet d'un gainage des conduites afin de pouvoir être repavées au cours des prochaines années.





Les rues du quartier passeront à **40km/h**

Depuis 2019, nous faisons graduellement passer les limites de vitesse dans les quartiers résidentiels de 50 km/h à 40 km/h. Nous avons commencé par les quartiers où la vitesse était une problématique importante et nous ferons partie de la dernière vague de quartiers, prévue pour 2021. Il s'agit d'une excellente nouvelle, car ceci indique que nous faisons partie des secteurs les moins à risque.

Le changement de limite de vitesse est toujours accompagné d'une consultation publique au cours de laquelle vous êtes invité à venir partager les différentes problématiques de circulation vécues. Il s'agit d'un moment privilégié afin de revoir la signalisation et de penser à des aménagements qui peuvent être faits afin de rendre nos rues toujours plus sécuritaires.

Malheureusement, dans le contexte actuel, il n'est pas possible de tenir la consultation et les ateliers de travail en lien avec notre secteur. Nous sommes déterminés à réduire la limite de vitesse et nous étudions les différents scénarios afin de permettre l'exercice de consultation au cours des prochains mois.

Chiens laissés sans laisse

Ajout d'une ressource à la SPAA

Considérant la problématique grandissante des chiens laissés sans laisse dans les parcs publics, dont au parc Terre-des-Jeunes, nous en sommes venus à une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) concernant l'ajout d'une ressource attitrée spécifiquement à la surveillance des comportements indésirables.

Au cours des derniers mois, plusieurs personnes m'ont indiqué ne plus vouloir aller marcher dans le parc de peur de croiser un chien agressif sans laisse. D'autres ont même affirmé s'être fait mordre. Bien que nous adorions les chiens, la sécurité des utilisateurs du parc est primordiale et c'est pourquoi je vous demande de bien vouloir respecter cette règle simple.

Les propriétaires voulant laisser leurs chiens se promener librement peuvent le faire sur un terrain privé ou dans les deux parcs à chiens prévus à cet effet. Il est possible de signaler la présence d'un chien sans laisse dans les autres endroits publics en communiquant avec la SPAA au (819) 758-4444.

